



Aux contribuables de la Municipalité  
de Saint-Benjamin

**AVIS PUBLIC**  
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Benjamin a adopté à la séance du 4 novembre 2024, le projet de règlement no 455-24 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 375-15, LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS 313-07 ET LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) 317-07 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENJAMIN AFIN DE TENIR COMPTE DES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES PRESCRITES AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ RELATIVEMENT À LA CRÉATION OU L'AGRANDISSEMENT DE SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT

QU'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 4 novembre 2024;

QU'UN projet de règlement a été déposé et adopté en date du 4 novembre 2024;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

QU'avis public a été affiché le **5 novembre 2024**.

DONNÉ à Saint-Benjamin, ce **5 novembre 2024**.

  
\_\_\_\_\_  
Laurence Chabot  
Directrice générale et greffière-très.  
**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Laurence Chabot, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Benjamin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, **le 4 novembre 2024** entre 16h00 et 16h30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce **5 novembre 2024**.

  
\_\_\_\_\_  
Laurence Chabot  
Directrice générale et sec.-trés.